

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 30 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze le trente juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Adrien - COURALET Catherine - GRACIETTE Philippe - GREBERT Jean-Yves - LALANNE Frédéric - LEMBEGE Patrick - MANS Philippe - MINIER Dalila - PANDELES Audrey - THEULE Jean

**EXCUSÉS** : BERTANA Elisabeth - NARBARTE Xavier - PAILLAUD Marie-Hélène

Date de la convocation : 23.06.2015

Ordre du jour :

- Délibération concordante pour la répartition dérogatoire libre du FPIC 2015
- Achat de la parcelle A364
- Travaux à l'église – Attribution de maîtrise d'œuvre
- Motion de soutien contre la fermeture du site ERDF / GRDF de Mourenx
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 2 avril 2015.

**DÉLIBÉRATION N° 1**

**DÉLIBÉRATION CONCORDANTE RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE FPIC 2015**

La communauté de communes de Lacq Orthez et les communes ont reçu la notification du montant de la contribution de l'ensemble intercommunal pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2015 (FPIC) en date du 26 mai 2015 : 1 985 048 €.

De manière dérogatoire libre, la communauté de communes de Lacq Orthez prend à sa charge 1 587 669 € en 2015. Le solde, soit 397 379 €, est à la charge des communes.

Les 397 379 € sont ensuite répartis de manière dérogatoire libre entre communes en fonction de leur potentiel financier.

**Pour la commune, la répartition dérogatoire libre en fonction du potentiel financier représente un montant de 3605 euros.**

A ce titre, chaque commune doit délibérer avant le 30 juin 2015 à la majorité simple afin d'être en concordance avec la communauté de communes de Lacq Orthez qui en a délibéré le 29 juin 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la répartition dérogatoire libre en fonction du potentiel financier qui représente pour la commune de LABASTIDE-MONREJEAU un montant de 3605 euros.

## **DÉLIBÉRATION N° 2**

### **ACHAT DE LA PARCELLE A364**

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 18 Juillet 2014, Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire de la parcelle A364 ainsi que Maître MATTEI en charge du dossier, pour lui exposer notre souhait d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à l'acquisition de ce foncier.

## **DÉLIBÉRATION N° 3**

### **TRAVAUX A L'EGLISE – ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'église doit prochainement faire l'objet de travaux de rénovation. Afin de déterminer la nature exacte de ces travaux et assurer leur suivi, il convient de retenir un maître d'œuvre.

Il explique que le montant estimé de la maîtrise d'œuvre étant inférieur à 15 000 € HT, il n'est pas nécessaire de procéder à une mise en concurrence en application de l'article 28 III du Code des Marchés Publics.

Le Maire indique qu'il a sollicité la remise d'une offre par la société ABC Architectes. Celle-ci s'élève à 11 857,44 € HT, soit 14 228,93 € TTC.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau la proposition reçue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

#### **AUTORISE :**

- le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'église avec la société ABC Architectes pour un montant de 11 857,44 € HT, soit 14 228,93 € TTC ;
- le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les avenants dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

## **DÉLIBÉRATION N° 4**

### **MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DU SITE ERDF/GRDF DE MOURENX**

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion de soutien contre la fermeture du site ERDF/GRDF de Mourenx.

Le site ERDF/GRDF de Mourenx, se situe proche d'une zone SEVESO avec un nombre conséquent d'entreprises et de groupes chimiques qui présentent un risque important pour les populations en cas de problème.

La commune souhaite que les administrés gardent les mêmes temps d'interventions de dépannage, de qualité de service, de qualité de fourniture, de sécurité par rapport aux ouvrages électriques.

Le site de Mourenx est présent depuis plus de 40 ans sur notre territoire et en aucun cas nous n'envisageons sa fermeture.

La fermeture de ce site serait une erreur stratégique et ferait courir un risque à la population de la zone en cas d'incident dans un site industriel en augmentant les temps d'interventions des agents.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à la majorité,

**ADOpte** la motion de soutien contre la fermeture du site ERDF/GRDF de Mourenx.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Accessibilité**

Le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale va faire un bilan de l'accessibilité des bâtiments communaux. Ils vont venir voir sur place les bâtiments afin d'établir un état des lieux précis. Nous pourrions établir un Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée) à partir de leurs conclusions.

### **- Travaux Salle des Fêtes**

Les adjoints et le maire proposent de réfléchir à l'agencement de la cuisine et à des aménagements possibles de la salle des fêtes : mise en place d'étagères, revoir l'agencement de la pièce du milieu. L'espace extérieur derrière la cuisine pourrait lui aussi être aménagé. Agrandissement, création d'un plan de travail avec intégration d'une plancha fixe et sécurisée, déplacement des poubelles, etc. Le conseil donne son accord pour étudier le projet.

### **- Inondation**

Encore une fois les routes d'accès au village ont été bloquées le mardi 16 juin. Le maire est intervenu avec un agent de la CCLO pour mettre en place des panneaux. Une réunion a été organisée avec les cadres responsables de la voirie. Plusieurs décisions de travaux ont été prises. La principale est de reprendre le busage du secteur du lac de Bélair et ainsi sécuriser une route d'accès au village. Dès que les travaux auront été faits (courant juillet) la mairie informera les habitants par courrier.

### **- Fêtes**

Les fêtes se sont très bien déroulées. Le feu d'artifice a été un succès. De nombreux habitants ont exprimé leur satisfaction.

### **- Ecole**

Les tables des enfants doivent être sorties pour permettre l'entretien des sols.  
Les membres du conseil doivent venir lundi 6 juillet à 18h pour aider au rangement.

### **- LOGO**

Le 1<sup>er</sup> adjoint a présenté un projet de logo. L'ensemble des membres du conseil ont salué le travail. Le projet final sera présenté lors d'un prochain conseil pour être adopté et utilisé dans la communication de la mairie.

**La présente séance comprend quatre délibérations.**